



Grande Victoire des salarié-e-s des MAS de Bonneuil et d'Alfortville !

Après 6 jours de grève à la Mas de Bonneuil et 3 jours à la Mas Robert Ségué à Alfortville renforcée par la mobilisation exceptionnelle des salarié-e-s des autres établissements de l'APAJS 94, les négociations ont enfin abouti !

Suite au rassemblement de mercredi devant le siège de l'APAJS 94, 150 salarié-e-s, accompagné-e-s par de nombreuses délégations venues d'autres établissements de la santé et de l'action sociale, de syndicats de l'interprofessionnel, de l'Union Départementale CGT, la Fédération de la santé et de l'action sociale, des unions locales des territoires de Bonneuil, Créteil, Saint-Maur, Gentilly et de l'USR, se sont rendu-e-s en manifestation à l'ARS-DT-94 pour soutenir la délégation qui a été reçue dans la foulée.

Cette délégation composée de 9 représentants des salarié-e-s des MAS d'Alfortville et de Bonneuil, de représentants des IME, du centre d'habitat d'Alfortville et de l'USD Santé Action Sociale de Val-de-Marne a pu ainsi exposer aux représentants de l'agence l'ensemble des difficultés qu'ils/elles vivaient au quotidien pour exercer leur mission auprès des personnes accueillies.

Si pour l'ars les dotations en personnel dans les MAS sont suffisantes, elle indique dans le cadre de son rôle de contrôle, vouloir regarder de plus près l'affectation et l'utilisation des moyens mis à disposition dans les MAS.

A la suite de l'entretien à l'agence les négociations avec la Direction de l'APAJS 94 ont repris à 14 heures à la MAS d'Alfortville. Dès le début de séance un document écrit reprenant les 5 points revendicatifs a été remis aux membres de la délégation.

Parmi ces points, la quasi-totalité répondaient à la demande de salarié-e-s, seul le point sur les effectifs a fait l'objet de discussions supplémentaires sur quelques aspects techniques. Après une légère suspension de séance la délégation est revenue à la table de négociations pour exposer de nouvelles propositions concernant le volume d'emplois fixes et emplois de remplacement. Finalement la Direction accepte de positionner un ETP sur chacune des MAS sur un poste « volant » qui servirait notamment à renforcer les équipes lors d'accompagnements de résidents.

Considérant les propositions de la Direction comme étant une avancée significative la délégation s'est rendue auprès des salarié-e-s des 2 MAS en grève pour restituer le résultat des négociations et les faire valider..

Les propositions de la direction étant approuvées à l'unanimité des salarié-e-s des 2 MAS les piquets de grève ont été levés et le travail a repris dans la foulée.

Rappel des points:

- ✓ Les salarié-e-s dont le jour de repos habituel n'est pas le dimanche, bénéficieront d'un repos d'égal durée en compensation des jours fériés légaux, travaillés ou non,
- ✓ Dans un délai d'un mois suivant la signature de l'accord, un état des stocks de matériels et des modalités de mise à disposition, sera établie et présentée au Comité d'Entreprise. L'employeur s'engage à procéder aux éventuelles commandes sans attendre la fin du processus,
- ✓ Les rectifications de calcul des heures supplémentaires seront poursuivies le plus rapidement possibles. Les éventuelles remarques concernant les modifications déjà effectuées seront examinées et feront l'objet d'une explication écrite,
- ✓ Une étude sur l'absentéisme dans les MAS sera confiée à un organisme choisi par l'employeur avec l'accord du Comité d'Entreprise et du CHS-CT. Les conclusions seront présentées à ces deux IRP (Instances Représentatives du Personnel),
- ✓ Trois postes seront créés dans chacune des MAS pour améliorer les conditions de travail des salariés et faire face aux remplacements. Au total, l'enveloppe budgétaire sera affectée dans le budget 2018 pour suppléer les absences et ainsi porter de 4 à 7 postes supplémentaires sur chacune des MAS soit un effort budgétaire de 210.000 euros,
- ✓ Les ressources tirées du CITS en 2017 seront utilisées conformément à l'accord NEXEM pour des revalorisations salariales,
- ✓ Pour finir, le paiement intégral des jours de grève a été validé.

Contact presse :

Mimouna DOS SANTOS

06 60 83 45 38

Fait à Créteil le 26 octobre 2017

Union Syndicale Départementale C.G.T de la Santé et de l'Action Sociale du Val de Marne

Maison des Syndicats « Michel Germa » - 11/13 rue des archives - 94010 Créteil cedex

Tél : 01 41 94 94 20 - 06 40 42 31 56 - courriel : usdvdm@gmail.com

Communiqué de presse